

Délibération n° 2026_35

***Convention de participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine
à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle***

En exercice	11	L'an deux mil vingt -six
Présents	10	le 20 mai à vingt heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mai 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY
Audrey, MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS
Xavier, BELAIN Eric.

ABSENT : M. KOLCHAK Serge (pouvoir donné à M. BELAIN Eric)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE
A LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNATEURS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ELEVES
DE MATERNELLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Région Nouvelle Aquitaine propose la signature d'une nouvelle convention de participation financière de la Région à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle. La Région subventionne la mise en place des accompagnateurs à hauteur de 3 000 € par an par accompagnateur et par circuit pour les écoles fonctionnant 4 jours par semaine.

Mme Aude BONNIN, adjoint technique affecté à l'école de Mézières-sur-Issoire accompagne depuis la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal Nouic / Val d'Issoire, soit la rentrée scolaire 2019-2020, les enfants qui prennent la navette entre l'école de Nouic et l'école de Mézières-sur-Issoire, qui toutes deux fonctionnent 4 jours par semaine.

Cette convention prend effet pour la période du premier jour de l'année scolaire 2025-2026 au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de participation financière de la Région à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Maintien la mise en place de Mme Aude BONNIN (ou, éventuel(le) remplaçant (e)) comme accompagnatrice dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles
- Autorise à signer la convention de participation financière de la Région à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 mai 2026
Le Maire
Frédéric REBEYRAT

